

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2009

L'an deux mil neuf, le dix du mois d'avril, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2009

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Monsieur René BACUET, Madame Monique RIMBERT, Monsieur Régis VERON, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Julien LE ROUZIC, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Philippe MAUPRIVEZ, Monsieur Martial DUMONT.

Absent excusé non représenté : néant.

Absent excusé représenté : néant.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHARLES ALFRED.

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Monsieur Christian REGAL donne lecture du compte-rendu du 27 mars 2009.

Approbation du Compte de Gestion du receveur, année 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Receveur municipal, en tous points conforme au compte administratif pour l'année 2008.

Le compte de gestion pour l'année 2008 est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif, année 2008

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Bernard VERON, 2ème Adjoint, propose, après lecture du compte Administratif 2008 de voter.

Le compte Administratif pour l'année 2008 est approuvé à 13 voix pour et une abstention (Monsieur BACUET) par l'assemblée délibérante.

Vote des 4 taxes directes locales, année 2009

Monsieur le Maire donne lecture des taux retenus et appliqués aux 4 taxes directes locales en 2008, à savoir :

➤ Taxe habitation	15,29 %	Foncier bâti	16,78 %
➤ Foncier non bâti	26,08 %	Taxe professionnelle	10,51 %

En appliquant ces taux aux bases d'imposition notifiées sur l'état 1259 adressé par les services fiscaux, le produit assuré des contributions directes en 2009 serait de 353 095 euros.

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux.

➤ taxe habitation	15,29 %	foncier bâti	16,78 %
➤ foncier non bâti	26,08 %	taxe professionnelle	10,51 %

Le produit fiscal résultant des 4 taxes donnera la somme de 353 095 euros.

Vote : adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice	165 394,32 euros
- Résultat antérieur	128 015,35 euros
- Résultat cumulé	165 394,67 euros

INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice	106 804,48 euros
- Résultat antérieur (001)	- 82 480,59 euros
- Résultat cumulé	24 323,89 euros
Reste à réaliser dépenses	38 246,99 euros
Reste à réaliser recettes	0 euro

Besoin de financement : - 13 923,10 euros

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	130 000,00 euros
- ligne 002, résultat de fonctionnement reporté	35 394,67 euros

Voté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif année 2009

Le Budget Primitif 2009 a été préparé par la commission des finances lors de différentes réunions.

Il s'établit et s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	722 465,67 euros
Recettes	722 465,67 euros
Section d'Investissement	
Dépenses	1 666 287,35 euros
Recettes	1 666 287,35 euros

Le Budget primitif 2009 est approuvé à l'unanimité.

Subventions, année 2009

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions du Maire, alloue pour 2009, les subventions suivantes :

Associations compte 6574

➤ Association Hauy	40 euros
➤ Croix Rouge Française	40 euros
➤ Les Papillons Blancs	40 euros
➤ Ligue contre le cancer	40 euros
➤ Les paralysés de France	40 euros
➤ Association sclérosée en plaques	40 euros
➤ Association Française myopathe	40 euros
➤ Secours catholique	186 euros
➤ Foyer coopératif et sportif	961 euros
➤ SAGES	961 euros
➤ Association Bibliothèque	961 euros
➤ Rugby Omois Club	1 000 euros
➤ JPA Jeunesse en plein air	172 euros
➤ Arche du merisier	961 euros
➤ Anciens combattants de M.A.L.	961 euros
➤ Foot – USM	1 000 euros
➤ M.A.A.C.	305 euros
➤ Coopérative scolaire globalisée	1 205 euros
➤ Comité des Fêtes	5 000 euros
➤ Ateliers de Christine	210 euros

Questions et informations diverses

* Monsieur le Maire précise que les économies réalisées en fonctionnement, plus de 60 000 euros vont permettre un programme d'investissement important sans augmentation des impôts, comme l'an passé. L'augmentation du nombre d'habitants, des dotations de l'Etat et des bases apportent également plus de ressources. Les investissements répondront en grande partie aux attentes des habitants, suite aux « réunion des rues ». Il est par ailleurs dommage que toutes les collectivités ne puissent maintenir les impôts sans augmentation.

* Monsieur le Maire informe que le ramassage des ordures ménagères aura lieu lundi de Pâques, sortir les containers verts et jaunes.

* Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée verte et également tous les gens qui entretiennent les chemins de la commune et les devants de maisons tout au long de l'année.

* Monsieur SAROUL informe que le bruit de voisinage est réglementé. Il rappelle que les arbres dangereux doivent également être entretenue par les particuliers. Ceux-ci seront bombés pour être signalés.

* Monsieur CORDIER demande :

- Au niveau de l'UCSSA, l'état d'avancement du projet Leader. Monsieur le Maire informe que le projet Leader ce sont des subventions accordées par l'Union Européenne, le Pays du Sud de l'Aisne vient d'être éligible.
- Au niveau de la Communauté de Communes, le dossier 'Plan d'eau' a-t-il été signé ? Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a signé un contrat global avec l'Agence du Bassin et a pris une nouvelle compétence relative au titre des compétences optionnelles à savoir protection et mise en valeur de l'environnement « restauration et entretien des rivières » dont la commune de Montreuil aux Lions a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 27 mars dernier.
- Au niveau de la vétusté du réseau de la ferme de la loge ainsi que la borne incendie. Monsieur SAROUL informe que suite à la réunion organisée avec les services compétents, les travaux ne débiteront pas avant 2010 voir 2011 et que la commune a prévu une borne incendie pour la ferme de la Loge.
- Au niveau de la classification du chemin de la loge si inscrit sur le réseau communal ou pas. Monsieur SAROUL informe qu'un contact sera pris avec la Direction de la Voirie Départementale pour connaître l'état d'avancement de ce dossier.

La séance est levée à 21 heures 15.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 16 avril 2009, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, O. DEVRON